

Facultés de médecine françaises et indépendance : des insuffisances manifestes

Une charte éthique et déontologique a été adoptée par les Conférences des doyens des facultés de médecine et d'odontologie en France en 2017, notamment en vue de préserver l'intégrité scientifique de l'enseignement face à l'influence souvent présente des firmes (a)(1). L'association pour une formation et une information médicales indépendantes, le Formindep, a cherché à savoir si les 37 facultés de médecine françaises avaient adopté cette charte et, le cas échéant, comment elles l'appliquaient (2).

Dix-huit critères pour noter les facultés. Le Formindep a utilisé un questionnaire portant sur 18 critères principaux relatifs à la charte, notés de 0 à 2 selon leur degré d'application : charte votée en intégralité, création d'un poste de référent à l'intégrité scientifique, examen des cumuls d'activités accessoires des universitaires, cours sur l'intégrité scientifique et les conflits d'intérêts, présentation des médicaments sous leur dénomination commune internationale (DCI), mise en place de mesures pour assurer la transparence des financements et lutter contre les avantages et cadeaux aux étudiants, etc. Les données ont été principalement collectées par les organisations étudiantes : l'Association nationale des étudiants en médecine de France (Anemf), l'Intersyndicale nationale autonome représentative des internes de médecine générale (Isnar-IMG), le Syndicat représentatif parisien des internes de médecine générale (SRP-IMG) (2).

Des résultats décevants, mais quelques avancées. Parmi les 28 facultés qui ont adopté la charte, seule une faculté obtient une note au-dessus de la moyenne : Tours (avec 20/36). Dans la plupart des facultés, plusieurs

mesures préconisées dans la charte ne sont pas appliquées, avec notamment : présence de firmes dans des conseils de facultés ; financements opaques ; enseignants ne déclarant pas leurs conflits d'intérêts (2,3).

Une des explications données à ces résultats décevants tient au fait que la commission de déontologie censée mettre en œuvre la charte n'existe que dans une faculté sur trois (2). Cependant, cette enquête permet de constater des initiatives heureuses : par exemple, les facultés de Lyon-Est et Toulouse-Rangueil déclarent se passer de tout financement des firmes, alors que beaucoup de facultés considèrent cela comme impossible (4). Espérons qu'étudiants, universitaires et doyens sauront se saisir de ces données pour faire progresser les facultés vers plus d'indépendance.

©Prescrire

a- Le président de la Conférence des doyens de facultés de pharmacie a pour sa part annoncé l'adoption d'une charte en 2019 (réf. 5).

Extraits de la veille documentaire Prescrire

- 1- Conférences nationales des Doyens des facultés de médecine et des facultés d'odontologie "Charte éthique et déontologique des Facultés de médecine et d'odontologie" (extrait) *Rev Prescrire* 2018 ; **38** (412) : 150-151.
- 2- "Classement 2018 des facultés françaises en matière d'indépendance". Site internet fac2018.formindep.fr consulté le 18 mars 2019 : 9 pages.
- 3- PandeléY "Indépendance des facs vis-à-vis de l'industrie : continuez, ça vient !" *What's up doc* du 1^{er} février 2019 : 1 page.
- 4- Cousin S "Indépendance des facs de médecine : des progrès mais peut mieux faire !" 8 février 2019. Site www.remede.org consulté le 16 avril 2019 : 1 page.
- 5- Béguin F et Stromboni C "Conflits d'intérêts : les facultés de médecine peuvent mieux faire" (extrait) *Le Monde* 29 janvier 2019 : 10.

